



Droit locataire aménagement jardin

Par **lizzy7**, le **17/02/2013** à **16:43**

Bonjour je souhaite savoir quels aménagements j'ai le droit de faire dans mon jardin en tant que locataire:

- planter une haie
- planter des arbres
- planter des petits arbres fruitiers...

et si oui, est ce que tout sera à mes frais ou est ce que le propriétaire peut en payer une partie? Merci

Par **cocotte1003**, le **17/02/2013** à **18:18**

Bonjour, non le bailleur n'est pas obligé de financer et il peut très bien vous demander de tout enlever, à vos frais, à votre départ. Mettez vous d'accord par écrit avec votre propriétaire, au moins vous ne serez pas obligé de tout remettre conforme à l'état des lieux d'entrée, à votre départ, cordialement